



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

*Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
Sous-direction des politiques de l'habitat*

Cotation des demandes de logement social

-

Note explicative des critères du module de cotation du SNE à destination des EPCI/EPT

Relatif au Système National d'Enregistrement (SNE)

Le système de cotation est défini à l'échelle d'un EPCI ou d'un EPT (dans le cas de la Métropole du Grand Paris). Par défaut dans la suite du document « EPCI » concerne les EPCI et les EPT

Table des matières

Préambule	3
1. Principes généraux de la cotation.....	3
1.1 Paramétrage des critères de cotation	4
1.2 Modalités de calcul des critères de cotation	5
2. Explications détaillées des critères de cotation	7
2.1 Critères validés automatiquement	7
I. Informations générales	7
II. Composition du foyer	10
III. Situation professionnelle	13
IV. Situation actuelle	14
2.2 Critères des précisions complémentaires	20
2.3 Critères de priorité locale	21
2.4 Critère sur les pièces justificatives	22
3. Calcul du positionnement et du délai moyen d'attente.....	23
Annexe – Plan de classement du SNE	24

Préambule

Cette note détaille les modalités de calcul de chaque critère du module de cotation du SNE. Elle indique les types de pièces justificatives devant être jointes au critère.

La note détaille également les modalités de calcul du positionnement de la demande par rapport à des demandes analogues ainsi que le calcul du délai moyen d'attente.

1. Principes généraux de la cotation

Le module de cotation du SNE met à disposition des EPCI 64 critères. Ils pourront être sélectionnés, pondérés, définis depuis un écran de paramétrage par un utilisateur désigné par l'EPCI.

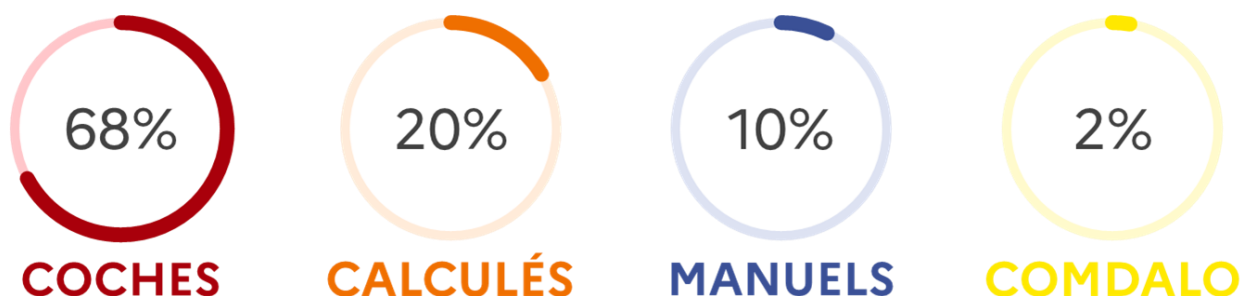
Chaque critère ajoute ou supprime des points à la note globale de la cotation. Le critère sur les pièces justificatives définit les règles de calcul des points attribués à chaque critère.

Les critères peuvent être regroupés en 4 catégories :



- 16 critères CCH issus de l'article R.441-2-11 du CCH
- 37 critères sur la situation du demandeur
- 10 critères de priorités locales
- 1 critère sur les pièces justificatives

Les modalités de calcul des critères peuvent aussi être regroupées en 4 méthodes :



- 68 % des critères sont validés en fonction des coches du cerfa
- 20 % des critères sont validés par calcul avec les champs libres du cerfa
- 10 % des critères devront être validés manuellement par un guichet

- 1 critère est validé par un échange entre l'outil SNE et l'outil DALO

Les paragraphes suivants expliquent les principes généraux de paramétrage et de calcul des critères de cotation

1.1 Paramétrage des critères de cotation

Paramétrage des critères CCH :

- Les critères CCH permettent d'identifier les publics prioritaires
- Ils sont toujours visibles sur l'écran de paramétrage
- Ils peuvent être pondérés par des points entre 0 et 1000

Paramétrage des critères sur la situation du demandeur :

- Les critères sur la situation permettent de valoriser les publics dans une situation particulière
- Ils peuvent être ajoutés et supprimés sur l'écran de paramétrage
- Ils peuvent être pondérés par des points entre 0 et 1000

Paramétrage des critères de priorité locale :

- Les critères de priorité locale permettent de valoriser des publics en fonction des contraintes du territoire
- Les critères de priorité locale peuvent être activés et désactivés dans la limite de 10 critères actifs
- Un critère de priorité locale désactivé est supprimé au bout d'un an
- Ils peuvent être pondérés par des points entre -1000 et 1000
- L'EPCI doit saisir sur l'écran de paramétrage le libellé et la définition du critère
- Dès que le paramétrage de l'ensemble des critères est enregistré, il n'est plus possible de supprimer une priorité locale

Paramétrage du critère sur les pièces justificatives :

- Le critère sur les pièces justificatives définit les règles de calcul des points attribués à chaque critère
- 3 options sont offertes par l'outil, **l'option choisie s'applique à tous les critères**
 - Option 1: « Les points sont accordés au critère en fonction des informations du cerfa ». **Cela signifie que les pièces justificatives ne sont pas prises en compte dans la cotation**
 - Option 2: « Les points sont accordés au critère en fonction des informations du cerfa et de la validité des pièces justificatives nécessaires à l'instruction ». **Cela signifie qu'en l'absence des pièces nécessaires, le critère n'ajoute pas de points à la cotation**
 - Option 3: « Les points sont accordés au critère en fonction des

informations du cerfa et sont doublés si les pièces justificatives nécessaires à l'instruction sont valides ». **Cela signifie que si les pièces nécessaires sont rattachées au critère, le critère ajoute le double des points paramétrés par l'EPCI à la cotation**

Paramétrage particulier du critère sur l'ancienneté :

- L'EPCI peut paramétrer jusqu'à 6 tranches d'ancienneté
- L'EPCI doit saisir la valeur des bornes des tranches et les pondérations de chaque tranche
- Les bornes peuvent être comprises entre 0 et 999 mois
- Les tranches doivent être adjacentes
- Les tranches peuvent être pondérées entre 0 et 1000 points
- La valeur de la borne supérieure de la dernière tranche peut rester vide. Dans ce cas toutes les anciennetés supérieures feront parties de la dernière tranche

Paramétrage particulier du critère sur le taux d'effort :

- Il peut être ajouté et supprimé sur l'écran de paramétrage
- Il peut être pondéré par des points entre 0 et 1000
- Le taux est initialisé à 33%, l'EPCI peut modifier cette valeur

1.2 Modalités de calcul des critères de cotation

Critère DALO :

- Ce critère est validé directement par l'outil « COMDALO » qui communique avec le SNE

Critères validés à partir d'une coche du cerfa :

- Certains critères sont transparents avec une coche du cerfa (ex : « Divorce ou séparation »). Dans ce cas la coche du cerfa valide automatiquement le critère et ajoute les points du critère à la cotation
- Certains critères sont une combinaison de coches du cerfa (ex : « Parents en divorce ou séparation »). Dans ce cas la règle doit être respectée pour valider le critère et ajouter les points à la cotation

Critères validés par un calcul avec les champs libres du cerfa :

- Certains critères vérifient la correspondance entre deux champs renseignés. (ex : le critère « Habite dans la commune » compare la « ville du logement actuel » et la « ville souhaitée pour le futur logement »). Dans ce cas la règle doit être respectée pour valider le critère (ex : « ville du logement actuel » = « ville souhaitée pour le futur logement ») et ajouter les points à la cotation
- Certains critères comparent des dates (ex : « Ancienneté » ou « Jeunes de moins de 30 ans »). Dans ce cas la règle doit être respectée pour valider le

critère et ajouter les points à la cotation

Critères validés manuellement par un guichet :

- Les critères des « précisions complémentaires » sont des champs libres sur le cerfa et sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr :
 - « Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle »
 - « Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme »
 - « Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords »
 - Ils devront être cochés par un guichet sur son outil ou sur le SNE (dans un nouvel onglet « cotation » de la demande) pour ajouter les points à la cotation
- Les critères de « priorité locale » sont des critères définis à l'échelle de l'EPCI. Ils peuvent dépendre de coches du cerfa ou de champs libres mais ne seront pas automatisés
 - Ils devront être cochés par un guichet sur son outil ou sur le SNE (dans un nouvel onglet « cotation » de la demande) pour ajouter les points à la cotation

Critère sur les pièces justificatives :

- Ce critère est validé si les pièces justificatives valides et nécessaires sont rattachées au critère
- Les pièces sont valides si elles ont l'indice de pertinence « Périmètre réglementaire ». Cet indice est rattaché à la pièce et signifie que la pièce est dans le bon dossier et est non obsolète
- Les pièces nécessaires sont rattachées à la demande selon les règles définies dans le §2 « Explications détaillées des critères ». Ces règles respectent l'arrêté du 22 décembre 2020 sur les pièces justificatives
(cf : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042742659>)
- Dans le SNE les pièces sont regroupées par « type de pièce ». En annexe figure la matrice de correspondance entre l'arrêté et les types de pièces du SNE

2. Explications détaillées des critères de cotation

2.1 Critères validés automatiquement



I. Informations générales

DALO



CCH

SOURCE DE VALIDATION

COMDALO

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si la demande est qualifiée de DALO par l'outil COMDALO

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise

1^{ER} QUARTILE (peut être également un critère LEC)



CCH

SOURCE DE VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le quartile d'appartenance de la demande est obtenu à partir :

- des ressources du demandeur
- des ressources du conjoint ou du codemandeur
- des ressources des autres personnes fiscalement à charge

Le critère est validé si le foyer appartient aux 25% les plus pauvres de l'EPCI

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 pièce suivante :

- Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge
- Justificatif de ressources
- Attestation CAF

2^{ème} QUARTILE



Situation

SOURCE DE VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le quartile d'appartenance de la demande est obtenu à partir :

- des ressources du demandeur
- des ressources du conjoint ou du codemandeur
- des ressources des autres personnes fiscalement à charge

Le critère est validé si le foyer appartient aux 50% les plus pauvres de l'EPCI sans être dans les 25% les plus pauvres (1^{er} quartile)

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge
- Justificatif de ressources
- Attestation CAF

3^{ème} QUARTILE



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le quartile d'appartenance de la demande est obtenu à partir :

- des ressources du demandeur
- des ressources du conjoint ou du codemandeur
- des ressources des autres personnes fiscalement à charge

Le critère est validé si le foyer appartient aux 50% les plus riches de l'EPCI sans être dans les 25% les plus riches (4^{ème} quartile)

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge
- Justificatif de ressources
- Attestation CAF

4^{ème} QUARTILE



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le quartile d'appartenance de la demande est obtenu à partir :

- des ressources du demandeur
- des ressources du conjoint ou du codemandeur
- des ressources des autres personnes fiscalement à charge

Le critère est validé si le foyer appartient aux 25% les plus riches de l'EPCI

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge
- Justificatif de ressources
- Attestation CAF

ANCIENNETÉ



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

L'ancienneté de la demande est obtenue à partir :

- de la date de dépôt de la demande

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise

HABITE L'EPCI



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- de la ville du logement actuel
- de la ville souhaitée pour le futur logement

Le critère est validé si les villes correspondent

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 pièce suivante :

- Contrat de location / justificatif de propriété
- Attestation d'hébergement ou de domiciliation
- Reçu d'hôtel
- Rapport d'un travailleur social

TRAVAILLE DANS L'EPCI



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- de la ville du lieu de travail principal
- de la ville souhaitée pour le futur logement

Le critère est validé si les villes correspondent

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut la pièce suivante :

- Contrat de travail

HABITE LA COMMUNE



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- de la ville du logement actuel
- de la ville souhaitée pour le futur logement

Le critère est validé si les villes correspondent

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 pièce suivante :

- Contrat de location / justificatif de propriété
- Attestation d'hébergement ou de domiciliation
- Reçu d'hôtel
- Rapport d'un travailleur social

TRAVAILLE DANS LA COMMUNE



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- de la ville du lieu de travail principal
- de la ville souhaitée pour le futur logement

Le critère est validé si les villes correspondent

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut la pièce suivante :

- Contrat de travail



II. Composition du foyer

PERSONNE(S) EN SITUATION DE HANDICAP



CCH

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si au moins 1 des champs suivants est coché ou saisi :

- « Nombre de personnes en situation de handicap »
- « Allocation d'adulte handicapé (AAH) »
- « Allocation d'éducation d'enfant handicapé »
- « Allocation journalière de présence parentale »
- « Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie »

ou, pour les demandes en V3, si le complément suivant est présent : « Logement adapté au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Carte d'invalidité ou décision de commission administrative compétente (MDPH...)
- Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)

RAPPROCHEMENT FAMILIAL



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Rapprochement familial »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut la pièce suivante :

- Autres justificatifs de situation

DÉPART DE PERSONNE(S) À CHARGE DU FOYER



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Départ de personne(s) à charge du foyer »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise

DIVORCE OU SÉPARATION



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Divorce ou séparation »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut la pièce suivante :

- Jugement de divorce, ordonnance de non conciliation ou autres jugements familiaux

JEUNES DE MOINS DE 30 ANS



Situation

SOURCE DE VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- de l'âge du demandeur
- de l'âge du ou des codemandeurs

Le critère est validé si tous les codemandeurs et le demandeur ont moins de 30 ans

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Carte d'identité ou passeport du conjoint ou du codemandeur
- Titre de séjour du conjoint ou du codemandeur

NB : l'identité du demandeur est justifiée au dépôt de la demande

AU MOINS UNE PERSONNE ÂGÉE (À PARTIR DE 60 ANS)



Situation

SOURCE DE VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- de l'âge du demandeur
- de l'âge du ou des codemandeurs
- de l'âge des personnes à charge

Le critère est validé si au moins le demandeur ou l'un des codemandeurs ou l'une des personnes à charge a 60 ans et plus

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Carte d'identité ou passeport du conjoint ou du codemandeur
- Titre de séjour du conjoint ou du codemandeur
- Livret de famille ou acte d'État civil
- Carte d'identité ou passeport d'une personne à charge
- Titre de séjour d'une personne à charge

NB : l'identité du demandeur est justifiée au dépôt de la demande

PARENTS EN DIVORCE OU SÉPARATION



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Divorce ou séparation »
- et s'il y a au moins :
- un enfant à charge ou,
- un enfant en droit de visite

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut toutes les pièces suivantes :

- Jugement de divorce, ordonnance de non conciliation ou autres jugements familiaux
- Livret de famille ou acte d'État civil

PARENT ISOLÉ



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si il y a au moins :

- un enfant à charge ou,
- un enfant en droit de visite ou,
- une naissance attendue
- et s'il n'y sur la demande :
- ni codemandeur concubin
- ni codemandeur marié
- ni codemandeur pacsé

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Livret de famille ou acte d'État civil
- Certificat de grossesse

NAISSANCE ATTENDUE DANS UN LOGEMENT TROP PETIT



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Logement trop petit »

et s'il y a au moins :

- un enfant à naître

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut toutes les pièces suivantes :

- Certificat de grossesse
- Contrat de location / justificatif de propriété
- Livret de famille ou acte d'État civil

PERSONNES ÂGÉES EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE DANS UN TROP GRAND LOGEMENT



Situation

SOURCE DE VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- de l'âge du demandeur
- de l'âge du ou des codemandeurs
- de l'âge des personnes à charge

Le critère est validé si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- au moins le demandeur ou l'un des codemandeurs ou l'une des personnes à charge a 60 ans et plus
- le champ « Logement trop cher » est coché
- ou le critère « Taux d'effort trop élevé » est validé
- le critère « Sous-occupation » est validé

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Carte d'identité ou passeport du conjoint ou du codemandeur
- Titre de séjour du conjoint ou du codemandeur
- Livret de famille ou acte d'État civil
- Carte d'identité ou passeport d'une personne à charge
- Titre de séjour d'une personne à charge

et il faut toutes les pièces suivantes :

- Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour
- Contrat de location / justificatif de propriété

et il faut :

- soit la pièce suivante :
 - Autres justificatifs de situation
- soit au moins 1 des pièces suivantes :
 - Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge
 - Justificatif de ressources
 - Attestation CAF

NB : l'identité du demandeur est justifiée au dépôt de la demande

PERSONNE(S) ÂGÉES DANS UN LOGEMENT INADAPTÉ AU HANDICAP OU A LA PERTE D'AUTONOMIE



Situation

SOURCE DE VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- de l'âge du demandeur
- de l'âge du ou des codemandeurs
- de l'âge des personnes à charge

Le critère est validé si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- au moins le demandeur ou l'un des codemandeurs ou l'une des personnes à charge a 60 ans et plus
- le champ « Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie » est coché

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Carte d'identité ou passeport du conjoint ou du codemandeur
- Titre de séjour du conjoint ou du codemandeur
- Livret de famille ou acte d'État civil
- Carte d'identité ou passeport d'une personne à charge
- Titre de séjour d'une personne à charge

et il faut la pièce suivante :

- Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)

NB : l'identité du demandeur est justifiée au dépôt de la demande



III. Situation professionnelle

A VÉCU UNE PÉRIODE DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si au moins un champ suivant est coché :

- « Vous avez vécu une période de chômage de plus d'un an » ou,
- « Votre conjoint ou votre codemandeur a vécu une période chômage de plus d'un an »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut la pièce suivante :

- Attestation de formation ou autre justificatif de situation

CDD OU INTERIM



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si au moins un champ suivant est coché :

- « Vous êtes en CDD ou intérim » ou,
- « Votre conjoint ou codemandeur est en CDD ou intérim »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante :

- Contrat de travail

ÉTUDIANT OU APPRENTI



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ « étudiant ou apprenti » est coché pour le demandeur ou le codemandeur

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Carte d'étudiant
- Contrat de travail

ASSISTANT FAMILIAL OU MATERNEL



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ « Assistant familial ou maternel » est coché pour le demandeur ou le codemandeur

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut la pièce suivante :

- Attestation de formation ou autre justificatif de situation

TRAVAILLEUR PAUVRE



Situation

SOURCE DE VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- des ressources du demandeur
- des ressources du conjoint ou du codemandeur
- des ressources des autres personnes fiscalement à charge

Le critère est validé si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- le critère « 1er quartile » est validé
- au moins 1 des champs suivants est coché ou saisi :
 - « Salarié du privé », « Agent de l'Etat », « Assistant familial ou maternel », « Salaire ou revenu d'activité », « Prime d'activité »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge
- Justificatif de ressources
- Attestation CAF

et il faut la pièce suivante :

- Contrat de travail

ANCIEN ÉTUDIANT EN RÉSIDENCE ÉTUDIANTE



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- le champ « Résidence étudiante » est coché
- le champ « Étudiant ou apprenti » pour le demandeur ou l'un des codemandeurs n'est pas coché

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante :

- Contrat de location ou justificatif de propriété



IV. Situation actuelle

APPARTEMENT DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « En appartement de coordination thérapeutique »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante :

- Attestation d'hébergement ou de domiciliation

LOGEMENT NON DECENT



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Logement non décent »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Rapport d'un travailleur social
- Autres justificatifs de situation

LOGEMENT INDIGNE



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Logement indigne »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Arrêté d'interdiction d'habitation
- Arrêté de péril d'immeuble
- Arrêté d'insalubrité
- Analyses plombémie / Diagnostic plomb / Diagnostic amiante
- Rapport d'un travailleur social
- Autres justificatifs de situation

EN PROCÉDURE D'EXPULSION SANS RELOGEMENT



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « En procédure d'expulsion »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante :

- Jugement d'expulsion

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE OU MENACE DE MARIAGE FORCÉ



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales
- Dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales

SUR OCCUPATION (NOMBRE DE PIÈCES)



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- du nombre de pièces du logement actuel
- du nombre de personnes dans le foyer

Le critère est validé si :

- le nombre de personnes dans le foyer > nombre de pièces du logement actuel + 1

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut toutes les pièces suivantes :

- Contrat de location / justificatif de propriété
- Livret de famille ou acte d'État civil

SUR OCCUPATION (SURFACE)



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- de la surface du logement actuel
- du nombre de personnes dans le foyer

Le critère est validé si au moins 1 des conditions suivantes n'est pas respectée :

Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Surface minimale (m2)	9	16	25	34	43	52	61	70	70	70

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut toutes les pièces suivantes :

- Contrat de location / justificatif de propriété
- Livret de famille ou acte d'État civil

LOGEMENT NON DÉCENT AVEC AU MOINS UN MINEUR



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Logement non décent »

et si il y a au moins :

- un enfant à charge ou,
- un enfant en droit de visite ou,
- Un codemandeur de moins de 18 ans

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Rapport d'un travailleur social
- Autres justificatifs de situation

et il faut la pièce suivante :

- Livret de famille / acte d'état civil

SUR OCCUPATION AVEC AU MOINS UN MINEUR



Situation

SOURCE DE VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si au moins 1 critère suivant est validé :

- « Sur occupation (nombre de pièces) »
- « Sur occupation (surface) »

et si il y a au moins :

- un enfant à charge ou,
- un enfant en droit de visite ou,
- Un codemandeur de moins de 18 ans

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut toutes les pièces suivantes :

- Contrat de location / justificatif de propriété
- Livret de famille / acte d'état civil

PERSONNES DÉPOURVUES DE LOGEMENT ET D'HÉBERGEMENT



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si au moins 1 des champs suivants est coché :

- « Sans abri, habitat de fortune, bidonville »
- « Occupant sans titre, squat »,
- « Camping »,
- « Habitat mobile »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Rapport d'un travailleur social
- Attestation d'hébergement ou de domiciliation

PERSONNES HÉBERGÉES PAR DES TIERS



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si au moins 1 des champs suivants est coché :

- « Chez les parents ou chez les enfants »
- « Chez un particulier »
- « À l'hôtel »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Rapport d'un travailleur social
- Attestation d'hébergement ou de domiciliation

PERSONNES HÉBERGÉES OU LOGÉES TEMPORAIREMENT DANS UN ÉTABLISSEMENT OU UN LOGEMENT DE TRANSITION



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si au moins 1 des champs suivants est coché :

- « Logé au logement-foyer »
- « Résidence hôtelière à vocation sociale »,
- « Structure d'hébergement »
- « Centre départemental de l'enfance »
- « Logement temporaire »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Rapport d'un travailleur social
- Attestation d'hébergement ou de domiciliation

MUTATION INTERNE AU PARC SOCIAL



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Locataire d'un logement social »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour valider le critère, il faut la pièce suivante :

- Contrat de location / justificatif de propriété

LOGEMENT DE FONCTION



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Logement de fonction »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour valider le critère, il faut la pièce suivante :

- Attestation d'hébergement ou de domiciliation

LOGEMENT REPRIS OU MIS EN VENTE PAR SON PROPRIÉTAIRE



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Logement repris ou mis en vente par son propriétaire »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour valider le critère, il faut la pièce suivante :

- Lettre de congé du propriétaire

LOGEMENT INADAPTÉ AU HANDICAP OU A LA PERTE D'AUTONOMIE



Situation

SOURCE DE
VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante :

- Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)

LOYER TROP ÉLEVÉ



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Loyer trop élevé »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise

TAUX D'EFFORT TROP ÉLEVÉ



Situation

SOURCE DE VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ « Oui » est coché à la question :

- « Si vous payez un loyer ou une redevance montant mensuel (loyer + charges) »

et si la formule suivante est respectée :

- $(\text{loyer} + \text{charges}) - \text{aides} > \text{plafond} \times \text{ressources}$

Le critère est calculé à partir :

- du loyer et des charges du logement actuel
- de l'aide personnelle au logement
- des ressources du demandeur
- des ressources du conjoint ou du codemandeur
- des ressources des autres personnes fiscalement à charge

et à partir du plafond paramétré par l'EPCI :

- paramétrable en 0 et 100%
- initialisé à 33%

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :

- Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge
- Justificatif de ressources
- Attestation CAF

et il faut la pièce suivante :

- Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour

LOGEMENT BIENTÔT DÉMOLI



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Logement bientôt démolé »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise

LOGEMENT ÉLOIGNÉ DU LIEU DE TRAVAIL



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Logement éloigné du lieu de travail »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut toutes les pièces suivantes :

- Contrat de location / justificatif de propriété
- Contrat de travail

LOGEMENT ÉLOIGNÉ DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Logement éloigné des équipements et services »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise

CHANGEMENT DE LIEU DE TRAVAIL



Situation

SOURCE DE VALIDATION

COCHES DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé si le champ suivant est coché :

- « Changement de lieu de travail »

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut toutes les pièces suivantes :

- Contrat de location / justificatif de propriété
- Contrat de travail

SOUS OCCUPATION



Situation

SOURCE DE VALIDATION

CALCULÉ À PARTIR DU CERFA

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est calculé à partir :

- du nombre de pièces du logement actuel
- du nombre de personnes dans le foyer

Le critère est validé si :

- le nombre de personnes dans le foyer < nombre de pièces du logement actuel - 1

PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, il faut toutes les pièces suivantes :

- Contrat de location / justificatif de propriété
- Livret de famille ou acte d'État civil

2.2 Critères des précisions complémentaires

PERSONNES VICTIMES DE VIOL OU D'AGRESSION SEXUELLE A LEUR DOMICILE OU A SES ABORDS



Situation

SOURCE DE VALIDATION

GUICHET

MODALITÉS DE CALCUL

Le critère est validé manuellement par le guichet

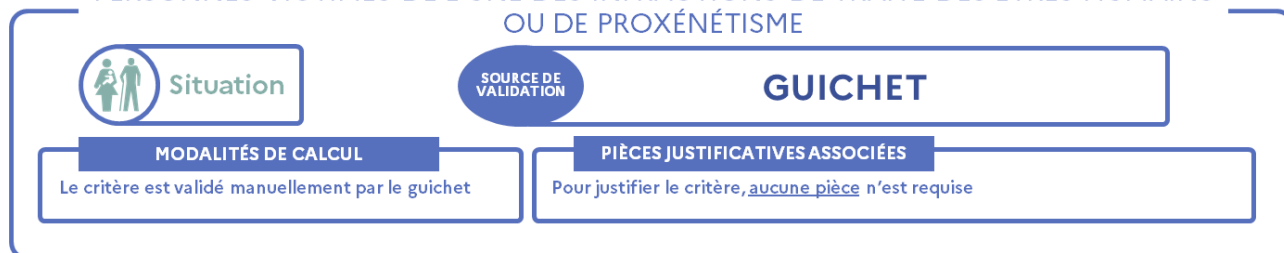
PIÈCES JUSTIFICATIVES ASSOCIÉES

Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise

PERSONNES ENGAGÉES DANS LE PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION ET D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



PERSONNES VICTIMES DE L'UNE DES INFRACTIONS DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS OU DE PROXÉNÉTISME

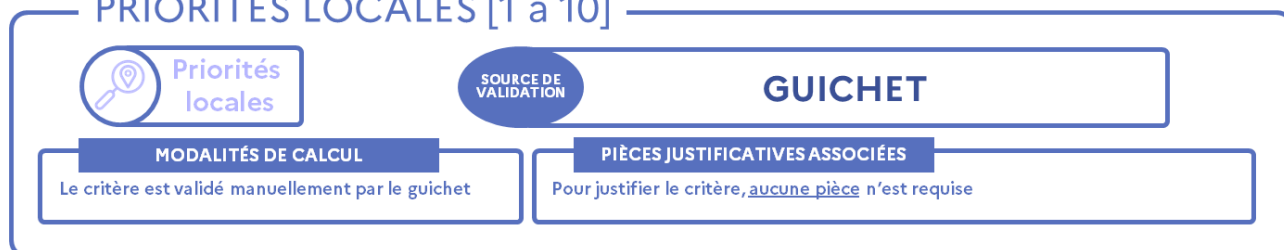


Les critères des précisions complémentaires permettent de valoriser des publics nécessitant un traitement particulier :

- Sur les demandes de logement social, un nouvel onglet « cotation » affichera les critères des précisions complémentaires
- Tout guichet pourra accéder à ces critères :
 - soit sur l'onglet « cotation » du SNE
 - soit sur son propre outil (cf. SNE_Dossier Interfaces_Gestion_partagée)
- Le guichet devra cocher le critère si la situation de la demande décrite dans le champ libre « Précisions complémentaires » correspond à la définition du critère
- La validation du critère par le guichet entraînera l'ajout des points à la cotation de la demande

2.3 Critères de priorité locale

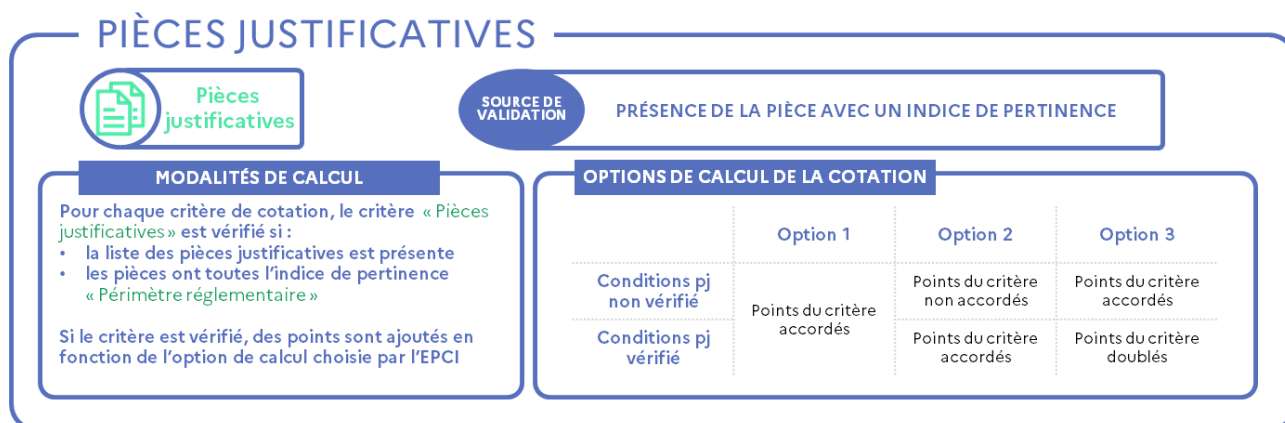
PRIORITÉS LOCALES [1 à 10]



Les critères de priorité locale permettent de valoriser des publics en fonction des contraintes du territoire :

- L'EPCI doit saisir sur l'écran de paramétrage le libellé et la définition du critère
- L'EPCI doit le pondérer par des points entre -1000 et 1000
- Sur les demandes de logement social, un nouvel onglet « cotation » affichera les critères de priorité locale rattachés à la demande en fonction des communes souhaitées par le demandeur
- Tout guichet pourra accéder à ces critères :
 - soit sur l'onglet « cotation » du SNE
 - soit sur son propre outil (cf. SNE_Dossier Interfaces_Gestion_partagée)
- Le guichet devra cocher le critère si la situation de la demande correspond à la définition du critère
- La validation du critère par le guichet entraînera l'ajout ou le retrait des points à la cotation de la demande

2.4 Critère sur les pièces justificatives

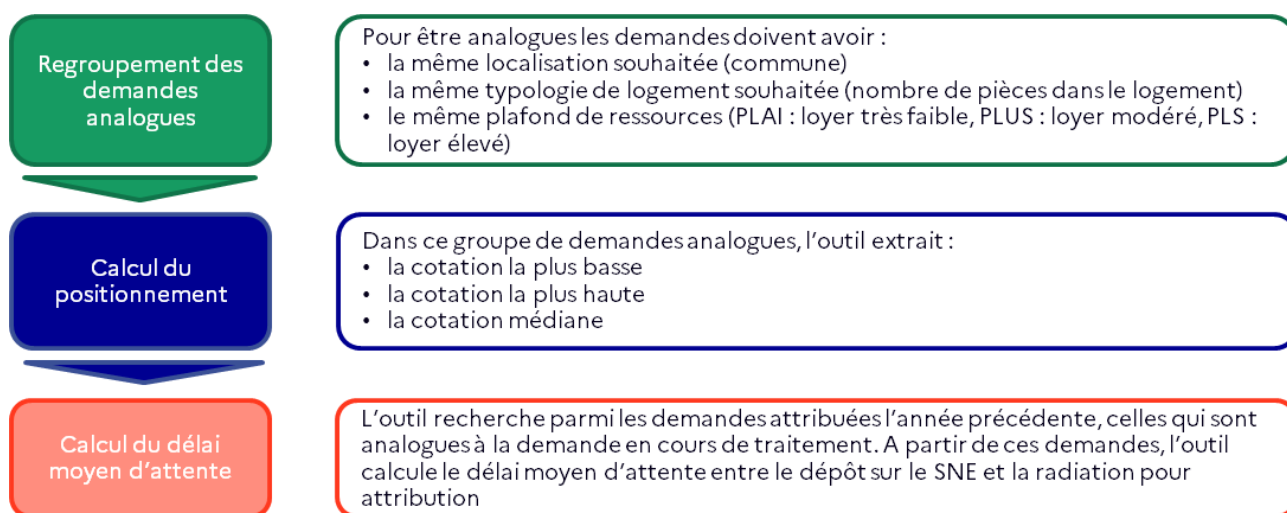


3. Calcul du positionnement et du délai moyen d'attente

A partir de la cotation deux autres indicateurs sont calculés pour chaque logement souhaité (commune et typologie du logement) par le demandeur :

- Le positionnement par rapport à des demandes analogues
- Le délai moyen d'attente estimé à partir des attributions de demandes analogues sur l'année précédente

Le processus pour calculer les indicateurs est le suivant :



Annexe – Plan de classement du SNE

Type de pièces du SNE	Liste des pièces de l'arrêté du 22 décembre 2020
Carte d'identité ou passeport du demandeur	Carte d'identité ou passeport du demandeur
Titre de séjour du demandeur	Titre de séjour du demandeur
	Justificatif de ressources pour les citoyens de l'UE, les ressortissants d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse
Avis d'imposition ou de non imposition (année N-2 et le cas échéant N-1) du demandeur et le cas échéant de son codemandeur	Avis d'imposition ou de non imposition (année N-2 et le cas échéant N-1) du demandeur et le cas échéant de son conjoint
Avis d'imposition ou de non imposition (année N-2 et le cas échéant N-1) du codemandeur ou des personnes à charge	Avis d'imposition ou de non imposition (année N-2 et le cas échéant N-1) du codemandeur ou des personnes à charge
Certificat de l'administration fiscale	Attestation de situation d'indigence
	Attestation d'une autre administration compétente ou, le cas échéant, du ou des employeurs
	Avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu
	Certificat de décès ou du livret de famille
	Certificat de l'administration fiscale
	Document de taxation
	Justificatif de ressources
	Mention de la dissolution du PACS dans l'acte de naissance
	Récépissé d'enregistrement de la déclaration de séparation du PACS
	Récépissé du dépôt d'une plainte par la victime de violence
Carte d'identité ou passeport du conjoint ou du codemandeur	Carte d'identité ou passeport du conjoint ou du codemandeur
Titre de séjour du conjoint ou du codemandeur	Titre de séjour du conjoint ou du codemandeur
Livret de famille ou acte d'État civil	Livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage
	Attestation d'enregistrement du PACS
Contrat de travail	Contrat de travail
Carte d'étudiant	Carte d'étudiant
Attestation de formation ou autre justificatif de situation	Agrément PMI
	Attestation de situation et tout document attestant de la reprise d'une activité
	Avis d'attribution de bourse
	Avis de paiement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi
	Bulletin de la sécurité sociale
	Carte de demandeur d'emploi
	Dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration

	Extrait de jugement ou autre document démontrant la perception de la pension alimentaire
	Notification de pension de retraite ou d'invalidité
	Attestation de formation ou autre justificatif de situation
Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur	Bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur
Justificatif de ressources	Allocation d'éducation d'enfant handicapé
	Allocation d'adulte handicapé
	Allocation de soutien familial
	Allocation journalière de présence parentale
	Allocations familiales
	Complément familial
	Prestation d'accueil du jeune enfant
	Prime d'activité
Attestation CAF	Revenu de solidarité active
	Attestation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) / Mutualité sociale agricole (MSA), allocation de solidarité aux personnes âgées
Contrat de location / justificatif de propriété	Acte de propriété
	Contrat de location / justificatif de propriété
Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour	Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement
Attestation d'hébergement ou de domiciliation	Attestation d'hébergement ou de domiciliation
	Attestation du gestionnaire ou de l'employeur qui indique la fin de la mise à disposition du logement de fonction
	Attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
Reçu d'hôtel	Reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
Jugement de divorce, ordonnance de non conciliation ou autres jugements familiaux	Jugement de divorce ou de la convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou ordonnance de non conciliation ou autres jugements familiaux
Lettre de congé du propriétaire	Lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
Jugement d'expulsion	Commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
	Jugement d'expulsion ou commandement de payer ou assignation à comparaître ou commandement de quitter les lieux
Rapport d'un travailleur social	Plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés d'accès à la propriété
	Plan d'apurement de la dette ou autre document démontrant les difficultés
Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le	Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge

juge aux affaires familiales	aux affaires familiales
Dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales	Dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales
Certificat médical	Certificat médical
Arrêté d'interdiction d'habitation	Arrêté d'interdiction d'habitation
Arrêté de péril de l'immeuble	Arrêté de péril de l'immeuble
Arrêté d'insalubrité	Arrêté d'insalubrité
Analyses plombémie / Diagnostic plomb / Diagnostic amiante	Analyses plombémie / Diagnostic plomb / Diagnostic amiante
Autres justificatifs de situation	Pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur
	Déclaration sur l'honneur concernant le patrimoine afin de permettre l'estimation des aides personnelles au logement qui pourraient être obtenues
	Document démontrant l'indécence du logement (photos, copie du jugement d'un tribunal, attestation de la CAF/MSA, etc)
	Document démontrant l'insalubrité du logement (décision administrative, photos, copie du jugement d'un tribunal, attestation de la CAF/MSA, etc)
	Plan de financement
	Autres pièces justificatives
Carte d'identité ou passeport d'une personne à charge	Carte d'identité ou passeport d'une personne à charge majeure
Titre de séjour d'une personne à charge majeure	Titre de séjour d'une personne à charge majeure
Livret de famille ou acte d'État civil	Livret de famille ou acte de naissance
Certificat de grossesse	Certificat de grossesse
Carte d'invalidité ou décision de commission administrative compétente (MDPH...)	Carte mobilité inclusion invalidité ou carte d'invalidité ou tout document justificatif des besoins d'adaptation
Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)	Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)
Jugement de tutelle ou curatelle	Jugement de tutelle ou curatelle
Document interne	Document interne